

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 920-2016, 26 octobre 2016

CONCERNANT l'adjoint parlementaire du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), monsieur Paul Busque, député de la circonscription électorale de Beauce-Sud, assiste, dans l'exercice de ses fonctions, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, en remplacement de monsieur Richard Merlini, député de la circonscription électorale de La Prairie;

QUE le décret n^o 117-2016 du 24 février 2016 soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65689

Gouvernement du Québec

Décret 921-2016, 26 octobre 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Keating comme sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Keating, membre du conseil d'administration et président-directeur général de La Financière agricole du Québec, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administrateur d'État I, au traitement annuel de 202 385 \$ à compter du 7 novembre 2016;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Robert Keating comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65690

Gouvernement du Québec

Décret 922-2016, 26 octobre 2016

CONCERNANT une autorisation à la Corporation des Fêtes du 375^{ième} anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy de conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

ATTENDU QUE la Corporation des Fêtes du 375^{ième} anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy a l'intention de conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, afin de réaliser le projet intitulé Fêtes du 375^e anniversaire de Sorel-Tracy;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE la Corporation des Fêtes du 375^{ième} anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :